

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 3 mars 2026 à 20h15.

Ordre du jour :

2026-07 : Approbation des comptes de gestion 2024 (Commune et Eau)

2026-08 : Approbation du compte administratif 2024 service EAU

2026-09 : Approbation du compte administratif communale 2024

2026-10 : Affectation du résultat 2024_BP commune

2026-11 : Affectation du résultat 2024_Budget eau

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal**
- **Vote des comptes de gestion 2025 du budget commune et budget eau**
- **Vote des comptes administratifs 2025 du budget commune et budget eau**
- **Affectations du résultat 2026 du budget commune et budget eau**
- **Questions diverses :**
 - o **Bilan du recensement 2026,**
 - o **Location de la salle communale à une association privée de Mayenne les mardis soir,**
 - o **Demande d'installation d'une machine à pizza par un administré,**
 - o **Dates à retenir : commission des finances**



L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur Braye.

Etaient présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.

Arrivée à 20h55 de M. HIGNET François qui prendra part au vote à partir de l'affectation du résultat 2025 pour le budget commune.

Secrétaire de séance : M. André LEVEQUE

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026

Après lecture et correction faite du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**D2026- 07 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2025 COMMUNE
ET EAU**

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D2026- 08 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EAU

Monsieur le Maire présente et commente le compte administratif 2025 du budget « eau » :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.03.2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 du service d'eau ;

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des comptes de l'exercice 2025 du Budget service eau ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de l'Adjointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service eau de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4347.34	19 046.22
Recettes	13 489.77	8305.92
Excédent 2025	9142.43	
Déficit 2025		- 10 740.30
Résultat reporté 2024	+ 43 091.61	
Part affectée à l'investissement 2025		+ 70 418.24
Résultat de clôture 2025	+ 52 234.04	+ 59 677.94

D2026- 09 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.03.2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune,
Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,
Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des comptes de l'exercice 2025 du Budget communal.
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de l'Adjointe,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte et approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	161 510.43	493 070.21
Recettes	90 293.13	606 329.78
Excédent 2025		113 259.57
Déficit 2025	- 71 217.30	
Résultat reporté 2024	+ 104 265.07	+ 57 674.67
Part affectée à l'investissement 2025		
Résultat de clôture 2025	+ 33 047.77	+ 170 934.24

D2026- 10 : AFFECTATION DU RESULTAT - BP COMMUNE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Arrivée à 20h55 de M. HIGNET François qui prendra part au vote.

Le compte administratif 2025 présente un excédent d'investissement de **33 047.77 €** et un excédent de fonctionnement de **170 934.24 €**.

Section investissement	
Report de résultat	104 265.07 €
Déficit au budget 2025	-71 217.30 €
Résultat investissement 2025	33 047.77 €
Restes à réaliser 2025	0
Excédent au budget 2026	33 047.77 €
Section fonctionnement	
Report de résultat	57 674.67 €
Excédent au budget 2025	113 259.57 €
Résultat fonctionnement 2025	170 934.24 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2026	0 €
Excédent au budget 2026 après affectation obligatoire	170 934.24 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- *De reporter l'excédent d'investissement au 001 « Excédent antérieur reporté » pour la somme de 33 047.77 € en section d'investissement recettes ;*
- *De ne pas porter de somme pour le budget 2025 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement recettes ;*
- *De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 170 934.24 € en section fonctionnement recettes.*

D2026-11 : AFFECTATION DU RESULTAT - BP SERVICE EAU

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Le compte administratif 2025 présente un excédent d'investissement de **52 234.04 €** et un déficit de fonctionnement de **59 677.94 €**.

Section investissement	
Report de résultat	43 091.61 €
Excédent au budget 2025	9 142.43 €
Résultat investissement 2025	52 234.04 €
Excédent reporté au budget 2026	52 234.04 €
Section fonctionnement	
Report de résultat	70 418.24 €
Déficit au budget 2025	- 10 740.30 €
Résultat fonctionnement 2025	59 677.94 €
Excédent au budget 2026 avant affectation obligatoire	59 677.94 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2026	0

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- *De reporter au 001 « Excédent antérieur reporté » la somme de 52 234.04 € en section d'investissement recettes ;*
- *De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 59 677.94 € en section de fonctionnement recettes.*

QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan du recensement de la population 2026 :**

- *Sujet présenté par Yolande BETTON :*

Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population s'est bien passé. Yolande coordinatrice communale présente les chiffres :

- 813 habitants
- 342 résidences principales
- 6 résidences secondaires
- 23 logements vacants
- 1 seul logement non enquêté et recensé
- Très bonne participation internet

Mme Betton remercie les deux agents recenseurs qui ont accomplis un travail de qualité avec une grande disponibilité.

- **Location de la salle communale à une association de Mayenne :**

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Nous avons reçu une demande le 18 février 2026 d'une association de Mayenne pour une location tous les mardi soir de 18h20 à 20h30 pour la pratique du Yoga à compter de septembre 2026 (2 séances de cours collectifs d'environ 12 personnes à suivre) de septembre à juin.

Il est précisé que la location ne pourra être possible en raison des festivités (concours de belote) organisées par les associations de la commune à raison de 2 ou 3 mardis dans l'année.

Les parignéens pourront y adhérer s'ils le souhaitent dès septembre après inscriptions.

Il sera demandé une assurance responsabilité civile professionnelle pour la location et la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et propose d'établir une convention de mise à disposition pour un montant de 160 €/mois.

- **Demande d'un administré pour l'installation d'une machine à pizza :**

Un administré a fait la demande en mairie pour l'installation d'une machine à pizza sans plus d'éléments (lieu, étude de marché).

Le Conseil indique qu'une machine à pizza est actuellement en place à moins d'un kilomètre.

Le conseil Municipal prend note de cette demande et propose à l'administré de revenir vers la mairie lorsque le projet sera plus construit.

Dates à retenir :

- **Commission Finances** : Mardi 10 mars 2026 à 20h15

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : Mardi 31 mars 2026 à 20h15 et Mardi 07 avril 2026

Séance levée à 21h55
Secrétaire de Séance,
André LEVEQUE



Le Maire,
Daniel DOYEN



FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 03 MARS 2026
(Annexée au PV)

M. DOYEN		Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. HIGNET		Mme GOUGEON		M. CERISIER	
M. GESLIN		Mme GUYARD		M. FOURREAU	
M. GUESDON		Mme SEVIN		M. FAUCON	
Mme PICHARD		M. FOUCHER		Mme TROUSSIER	